

Instructions for Getting Default Judgment

Step 1: NOTE the defendant in default. If you have filed a claim and the defendant has not filed a defence within 20 days after you served it on him or her, ask the court clerk to find or “note” the defendant in default. You can do this by bringing or mailing a completed **Request to Clerk** form (Form 9B) to the court office.

If there is more than one plaintiff or defendant, complete an **Additional Parties** form (Form 1A) and put it right behind page one of your default judgment form. You can get the additional parties form from the court office or online at www.ontariocourtforms.on.ca.

Step 2: You can ask the court to order the defendant to pay money in one of two ways:

- if your claim is for a specified sum of money, ask the court clerk to sign a default judgment; or
- if your claim is for damages, ask a judge to make a judgment and assess your damages.

Court fees must be paid to take these steps.

How to ask a court clerk to sign default judgment

The court clerk can sign a default judgment in cases where the amount in dispute is stated under an agreement. The agreement does not have to be in writing. Examples include:

- unpaid accounts for goods or services sold and delivered
- unpaid loans
- back rent

To ask a clerk to sign a default judgment, you must fill out and file a **Default Judgment** form.

How to ask a judge to make a judgment and assess damages

A judge can make a judgment and assess damages in cases where the amount in dispute is not spelled out under an agreement. Examples include cases where your property has been damaged or you have been physically injured.

You can ask a judge to make a judgment and assess damages in one of two ways:

1. Make a written request, called a “motion in writing”. To do this, you file a **Notice of Motion and Supporting Affidavit** form (Form 15A). In the affidavit you state the reasons why the motion should be granted. Attach all relevant documents. You do not have to go to court to speak to the judge. The judge will read all the documents and then decide the case.
2. Ask for an **assessment hearing** before a judge. To do this, fill out a **Request to Clerk** form (Form 9B) and file it with the court. A hearing is like a trial, except that the defendant is not in court. You and your witnesses are the only people who will be present before the judge. You must prove the amount that the defendant should pay. You can call witnesses and present evidence such as photos of damaged goods and receipts for repairs. The judge will then make a decision about the case.

See the following **Small Claims Court guides at the court office or online at www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca**:

- for default judgments, see the “**Guide to Making a Claim**”
- for a motion in writing, see the “**Guide to Motions and Clerk’s Orders**”
- for assessment hearings, see the “**Guide to Getting Ready for Court**”

DO NOT FILE THIS PAGE.

Instructions pour obtenir un jugement par défaut

Étape 1 : **CONSTATATION** du défendeur en défaut. Si vous avez déposé une demande et que le défendeur n’a pas déposé de défense au plus tard 20 jours après que vous lui avez signifié la demande, demandez au greffier de déclarer ou de « constater » le défendeur en défaut. Vous pouvez accomplir cette démarche en allant porter ou en envoyant par la poste au greffe la formule **Demande au greffier** (formule 9B) dûment remplie.

S’il y a plus d’un demandeur ou d’un défendeur, remplissez la formule **Parties additionnelles** (formule 1A) que vous placerez après la première page de votre formule de jugement par défaut. Vous pouvez obtenir la formule sur les parties additionnelles au greffe ou en ligne à l’adresse www.ontariocourtforms.on.ca.

Étape 2 : Vous pouvez demander au tribunal d’ordonner au défendeur de payer une somme d’argent de l’une ou l’autre des façons suivantes :

- si vous demandez une somme précisée, demandez au greffier de signer un jugement par défaut;
- si vous demandez des dommages-intérêts, demandez au juge de rendre un jugement et d’évaluer les dommages-intérêts.

Des frais judiciaires doivent être acquittés pour prendre ces mesures.

Comment demander au greffier de signer un jugement par défaut

Le greffier peut signer un jugement par défaut dans les cas où la somme en litige est indiquée dans un accord. Cet accord n’a pas besoin d’être par écrit. Par exemple :

- des factures impayées pour des biens ou des services vendus et livrés;
- des prêts non remboursés;
- un arriéré de loyer.

Pour demander au greffier de signer un jugement par défaut, vous devez remplir et déposer la formule **Jugement par défaut**.

Comment demander à un juge de rendre un jugement et d’évaluer les dommages-intérêts

Un juge peut rendre un jugement et évaluer les dommages-intérêts dans les cas où la somme en litige n’est pas précisée dans un accord. Par exemple, les cas où vos biens ont été endommagés ou vous avez été blessé(e).

Vous pouvez demander au juge de rendre un jugement et d’évaluer les dommages-intérêts de l’une ou l’autre des façons suivantes :

1. En présentant une demande écrite, appelée « motion écrite ». Pour ce faire, vous devez déposer la formule **Avis de motion et affidavit à l’appui** (formule 15A). Dans l’affidavit, indiquez les motifs pour lesquels la motion devrait être accordée. Joignez tous les documents pertinents. Vous n’avez pas besoin de vous présenter au tribunal pour parler au juge. Le juge lira tous les documents et rendra ensuite une décision sur la cause.
2. En demandant la tenue d’une **audience d’évaluation** devant un juge. Pour ce faire, remplissez la formule **Demande au greffier** (formule 9B) et déposez-la au tribunal. Une audience est semblable à un procès, sauf que le défendeur ne se présente pas au tribunal. Vous et vos témoins serez les seules personnes présentes devant le juge. Vous devez prouver la somme que le défendeur devrait payer. Vous pouvez appeler des témoins et présenter des preuves telles que des photos de biens endommagés et des reçus pour des réparations. Le juge rendra ensuite une décision sur la cause.

Consultez les guides suivants de la Cour des petites créances au greffe ou en ligne à l’adresse www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca :

- pour les jugements par défaut, le «**Guide sur le dépôt de la demande**»
- pour les motions écrites, le «**Guide sur les motions et les ordonnances du greffier**»
- pour les audiences d’évaluation, le «**Guide sur la procédure judiciaire**»

NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.

ONTARIO

**Superior Court of Justice
Cour supérieure de justice**

**Default Judgment
Jugement par défaut**

Form / Formule 11B Ont. Reg. No. / Règl. de l'Ont. : 258/98

Seal / Sceau

Small Claims Court / Cour des petites créances de

Claim No. / N° de la demande

Address / Adresse

Phone number / Numéro de téléphone

Plaintiff No. 1 / Demandeur n° 1

Additional plaintiff(s) listed on attached Form 1A.

Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Last name, or name of company / Nom de famille ou nom de la compagnie		
First name / Premier prénom	Second name / Deuxième prénom	Also known as / Également connu(e) sous le nom de
Address (street number, apt., unit) / Adresse (numéro et rue, app., unité)		
City/Town / Cité/ville	Province	Phone no. / N° de téléphone
Postal code / Code postal		Fax no. / N° de télécopieur
Representative / Représentant(e)		LSUC # / N° du BHC
Address (street number, apt., unit) / Adresse (numéro et rue, app., unité)		
City/Town / Cité/ville	Province	Phone no. / N° de téléphone
Postal code / Code postal		Fax no. / N° de télécopieur

Defendant No. 1 / Défendeur n° 1

Additional defendant(s) listed on attached Form 1A.

Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Last name, or name of company / Nom de famille ou nom de la compagnie		
First name / Premier prénom	Second name / Deuxième prénom	Also known as / Également connu(e) sous le nom de
Address (street number, apt., unit) / Adresse (numéro et rue, app., unité)		
City/Town / Cité/ville	Province	Phone no. / N° de téléphone
Postal code / Code postal		Fax no. / N° de télécopieur
Representative / Représentant(e)		LSUC # / N° du BHC
Address (street number, apt., unit) / Adresse (numéro et rue, app., unité)		
City/Town / Cité/ville	Province	Phone no. / N° de téléphone
Postal code / Code postal		Fax no. / N° de télécopieur

NOTICE TO THE DEFENDANT(S):

AVIS AU(X) DÉFENDEUR(S) :

(Check one box only. / Cochez une seule case.)

- You have been noted in default according to Rule 11.01.
vous avez été constaté(e) en défaut aux termes de la règle 11.01.
- You have defaulted in your payment according to Rule 9.03(2)(b), pursuant to
vous n'avez pas effectué vos paiements aux termes de l'alinéa 9.03 (2) b), conformément à/au
..... dated, 20,
(Name of document / Titre du document) daté(e) du

and 15 days have passed since you were served with a Notice of Default of Payment (Form 20L).
et 15 jours se sont écoulés depuis qu'un avis de défaut de paiement vous a été signifié (formule 20L).

DEFAULT JUDGMENT IS GIVEN against the following defendant(s):
UN JUGEMENT PAR DÉFAUT EST RENDU contre le ou les défendeurs suivants :

Last name, or name of company / <i>Nom de famille ou nom de la compagnie</i>		
First name / <i>Premier prénom</i>	Second name / <i>Deuxième prénom</i>	Also known as / <i>Également connu(e) sous le nom de</i>

Last name, or name of company / <i>Nom de famille ou nom de la compagnie</i>		
First name / <i>Premier prénom</i>	Second name / <i>Deuxième prénom</i>	Also known as / <i>Également connu(e) sous le nom de</i>

Last name, or name of company / <i>Nom de famille ou nom de la compagnie</i>		
First name / <i>Premier prénom</i>	Second name / <i>Deuxième prénom</i>	Also known as / <i>Également connu(e) sous le nom de</i>

- Additional defendant(s) listed on attached page (*list in same format*).
Défendeur(s) additionnel(s) mentionné(s) sur une feuille annexée (énumérez-les en suivant le même format).

THE DEFENDANT(S) MUST PAY to the plaintiff(s) the following sums:
LE OU LES DÉFENDEURS DOIVENT VERSER au(x) demandeur(s) les sommes suivantes :

(A) **DEBT** (principal amount claimed minus any payments received since the plaintiff's claim was issued) \$ \$
LA CRÉANCE (*somme demandée moins tout paiement reçu depuis la délivrance de la demande du demandeur*)

(B) **PRE-JUDGMENT INTEREST** calculated
LES INTÉRÊTS ANTÉRIEURS AU JUGEMENT calculés
on the sum of \$ at the rate of %
sur la somme de \$ au taux de pour cent
per annum from, 20, to, 20,
par an du au , 20 ,
being days. \$ \$
soit jours.

(C) **COSTS** to date
LES DÉPENS à ce jour

\$ _____ \$

TOTAL \$ _____ \$

This judgment bears post-judgment interest at _____ % per annum commencing this date.
 Le présent jugement porte des intérêts postérieurs _____ pour cent à partir de la date du présent jugement.
 au jugement calculés au taux annuel de _____

_____, 20 _____

(Signature of clerk / Signature du greffier)

<p>CAUTION TO DEFENDANT:</p> <p>AVERTISSEMENT AU DÉFENDEUR :</p>	<p>YOU MUST PAY THE AMOUNT OF THIS JUDGMENT DIRECTLY TO THE PLAINTIFF(S) IMMEDIATELY. Failure to do so may result in additional post-judgment interest and enforcement costs.</p> <p>VOUS DEVEZ VERSER DIRECTEMENT AU(X) DEMANDEUR(S) LE MONTANT D'AU TITRE DU PRÉSENT JUGEMENT IMMÉDIATEMENT, à défaut de quoi d'autres intérêts postérieurs au jugement et dépens de l'exécution forcée pourront vous être imputés.</p>
--	---